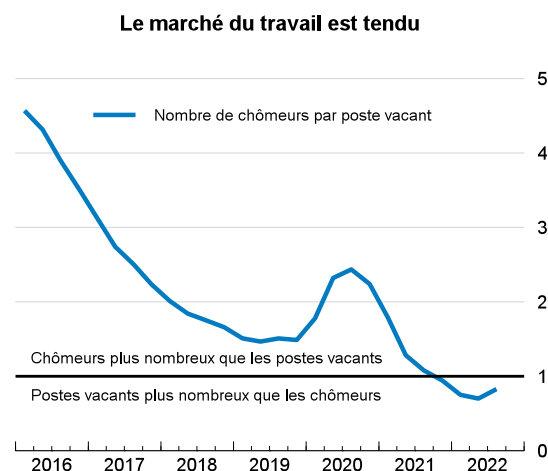
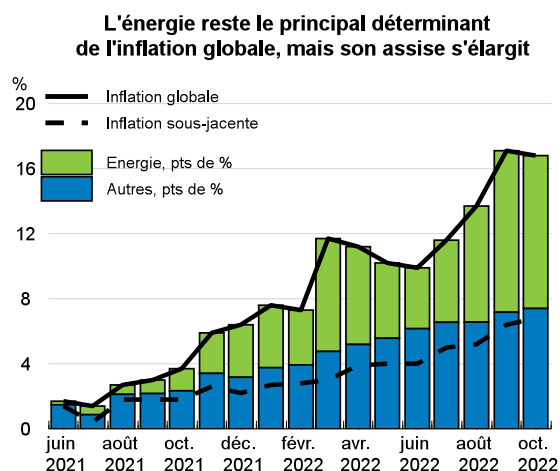


Pays-Bas

Après s'être établie à 4.3 % en 2022, la croissance économique devrait refluer à 0.8 % en 2023, avant de rebondir à 1.1 % en 2024. L'inflation devrait ralentir pour revenir à 3.9 % d'ici à la fin de 2024, après avoir atteint un pic de 15.4 % au dernier trimestre de 2022. La consommation privée devrait fléchir à court terme, mais elle se renforcera progressivement, étayée par les mesures d'aide adoptées par les autorités et les ajustements apportés au système de protection sociale. En dépit d'une légère hausse sur la période considérée, le taux de chômage restera bas, s'établissant à 4.3 % en 2024 dans un contexte de tensions persistantes sur le marché du travail.

L'orientation de la politique budgétaire définie dans le budget 2023 est expansionniste. Le plafonnement des prix de l'énergie instauré pour amortir l'impact de leur hausse sur les ménages est nécessaire, mais il devrait être ciblé davantage sur les ménages à faible revenu et mieux favoriser les économies d'énergie. Le gouvernement devrait continuer à s'attaquer aux problèmes structurels qui se posent, en faisant de l'accélération de la transition écologique une priorité pour garantir la sécurité énergétique du pays et réduire sa dépendance à l'égard des combustibles fossiles.

Pays-Bas



Source : Eurostat ; et Bureau central des statistiques (CBS, *Centraal Bureau voor de Statistiek*).

StatLink  <https://stat.link/6xjr4h>

Pays-Bas : Demande, production et prix

| | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|---|--------------------------------------|---|------|------|------|------|
| Pays-Bas | Prix courants milliards de EUR | Pourcentage de variation, en volume (prix de 2015) | | | | |
| PIB aux prix du marché | 813.0 | -3.9 | 4.9 | 4.3 | 0.8 | 1.1 |
| Consommation privée | 353.6 | -6.4 | 3.6 | 5.8 | 0.4 | 1.0 |
| Consommation publique | 200.1 | 1.6 | 5.2 | 0.7 | 3.8 | 2.5 |
| Formation brute de capital fixe | 172.9 | -2.6 | 3.2 | 2.6 | 0.0 | 1.0 |
| Demande intérieure finale | 726.6 | -3.3 | 4.0 | 3.6 | 1.3 | 1.5 |
| Variation des stocks ¹ | 6.8 | -0.8 | -0.1 | 0.0 | 0.1 | 0.0 |
| Demande intérieure totale | 733.4 | -4.2 | 3.9 | 3.6 | 1.4 | 1.4 |
| Exportations de biens et services | 670.7 | -4.3 | 5.3 | 4.5 | 1.8 | 2.0 |
| Importations de biens et services | 591.2 | -4.8 | 4.0 | 3.7 | 2.5 | 2.4 |
| Exportations nettes ¹ | 79.6 | -0.1 | 1.4 | 1.1 | -0.4 | -0.2 |
| <i>Pour mémoire</i> | | | | | | |
| Déflateur du PIB | — | 1.9 | 2.5 | 5.8 | 7.8 | 4.1 |
| Indice des prix à la consommation harmonisé | — | 1.1 | 2.8 | 12.2 | 8.5 | 4.2 |
| IPCH sous-jacent ² | — | 1.9 | 1.8 | 4.9 | 8.7 | 4.4 |
| Taux de chômage (% de la population active) | — | 4.9 | 4.2 | 3.6 | 4.1 | 4.3 |
| Taux d'épargne nette des ménages ³ (% du revenu disponible) | — | 18.8 | 17.6 | 11.6 | 10.7 | 9.9 |
| Solde financier des administrations publiques (% du PIB) | — | -3.7 | -2.6 | -1.1 | -3.4 | -2.4 |
| Dette brute des administrations publiques (% du PIB) | — | 70.4 | 66.5 | 64.3 | 65.2 | 66.0 |
| Dette brute des administrations publiques, définition Maastricht ⁴ (% du PIB) | — | 54.7 | 52.5 | 50.3 | 51.2 | 51.9 |
| Balance des opérations courantes (% du PIB) | — | 5.1 | 7.2 | 6.4 | 6.4 | 6.5 |

1. Contributions aux variations du PIB en volume, montant effectif pour la première colonne.

2. Indice des prix à la consommation harmonisé, hors produits alimentaires, énergie, alcool et tabac.

3. Incluant l'épargne à l'assurance vie et aux régimes de retraite.

4. Selon la définition de Maastricht, la dette des administrations publiques comprend uniquement les crédits, les titres de créance et les numéraires et dépôts, la dette étant exprimée en valeur nominale et non à sa valeur de marché.

Source: Base de données des Perspectives économiques de l'OCDE, n° 112.

StatLink  <https://stat.link/3wk806>

Les perspectives se sont assombries

Le PIB a reculé de 0.2 % au troisième trimestre de 2022, et les indicateurs à haute fréquence laissent entrevoir une poursuite de la dégradation des perspectives. L'inflation a atteint 16.8 % en octobre, principalement en raison du renchérissement de l'énergie. Le taux de chômage est bas et s'est établi à 3.8 % en septembre. Le nombre d'emplois vacants reste élevé, et le rapport entre les effectifs de chômeurs et le nombre de postes à pourvoir est inférieur à un, ce qui est révélateur de la situation tendue du marché du travail. L'augmentation des taux de salaire prévus par les conventions collectives commence à s'accélérer, et en octobre, ils étaient supérieurs de 3.5 % au niveau auquel ils s'établissaient un an auparavant. La confiance des entreprises a reculé pour le troisième mois consécutif en octobre, et la confiance des consommateurs est tombée à un point bas historique sur fond d'augmentation rapide du coût de la vie.

La dépendance directe des Pays-Bas vis-à-vis du gaz russe est limitée, puisque 3 à 4 % seulement de leur consommation énergétique ont été couverts par des importations en provenance de Russie ces dernières années. Des stocks de gaz d'un niveau supérieur à 90 % et une réduction de la consommation de gaz de 25 % au premier semestre de 2022 ont sensiblement atténué le risque de pénurie de cet hydrocarbure. Le pays est cependant importateur net de gaz, donc exposé aux effets d'entraînement de

la hausse des prix de l'énergie à l'échelle mondiale. Le gouvernement mettra en place un plafonnement des prix de l'énergie en 2023 pour protéger les ménages et les autres petits consommateurs d'énergie, ainsi qu'un dispositif distinct d'allocation destinée aux petites et moyennes entreprises (PME) à forte intensité énergétique. Ce plafonnement signifie que l'État prendra en charge la différence entre le plafond et le prix du marché, et pourrait donc avoir un impact budgétaire conséquent si les prix de l'énergie restent élevés, comme on l'a supposé dans ces projections, ou si les conditions météorologiques se traduisent par une forte demande. Au début de novembre, la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine avait entraîné l'arrivée de 82 000 réfugiés aux Pays-Bas. Environ 40 % des personnes arrivées précédemment occupaient un emploi à la fin du mois août.

Les mesures d'aide et l'augmentation des dépenses publiques vont creuser le déficit budgétaire

Le déficit budgétaire s'est établi à 1.1 % du PIB en 2022 en raison de la diminution des dépenses liées au COVID-19 et d'une croissance économique soutenue, mais il devrait se hisser à 3.4 % du PIB en 2023, du fait de l'accroissement des dépenses d'aide énergétique et de l'augmentation des prestations sociales. Le budget annoncé en septembre comprend un train de mesures en faveur du pouvoir d'achat destiné à protéger les ménages face à la hausse du coût de la vie. Ce train de mesures représente environ 11 milliards EUR en 2023 (1.1 % du PIB), dont approximativement 6 milliards EUR de mesures temporaires, comme l'allègement des factures énergétiques des ménages à faible revenu et le maintien de la réduction de 21 % des droits d'accises prélevés sur les carburants. Près de 5 milliards EUR sont affectés à des mesures structurelles, comme la baisse des prélèvements sur le travail, la hausse des allocations pour enfant à charge et des aides au logement locatif, et l'augmentation de 10 % des retraites et des prestations sociales qui doit suivre la revalorisation de 10 % du salaire minimum en janvier 2023. Le coût total du plafonnement des prix de l'énergie et de l'allocation destinée aux PME dépendra de l'évolution de ces prix, mais il est estimé à 25 milliards EUR environ (2.4 % du PIB). Dans la mesure où il est prévu que les mesures temporaires d'aide énergétique soient progressivement démantelées d'ici à la fin 2023, le déficit budgétaire refluera à 2.4 % du PIB en 2024.

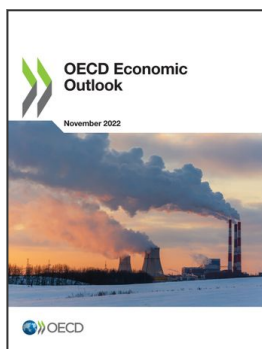
La croissance économique va ralentir

La croissance du PIB devrait être de 4.3 % en 2022, puis ralentir pour s'établir à 0.8 % en 2023, avant de rebondir à 1.1 % en 2024. L'inflation globale devrait atteindre 15.4 % au dernier trimestre de 2022, avant de se modérer en 2023 pour s'établir à 8.5 % en moyenne annuelle, grâce au plafonnement des prix de l'énergie, puis à 4.2 % en moyenne en 2024, tandis que les effets du resserrement de la politique monétaire commenceront à se faire sentir, même si la suppression du plafonnement des prix de l'énergie pourrait accentuer les tensions inflationnistes. Les salaires devraient augmenter d'environ 5 % en 2023 comme en 2024, et cesser de diminuer en termes réels à la fin de 2023. Quant à la consommation privée, elle devrait rester atone, la forte inflation érodant le revenu disponible. Toutefois, les mesures d'aide récemment adoptées par le gouvernement atténueront l'impact des prix élevés de l'énergie. Après une forte progression des exportations en 2022, la dégradation de la croissance chez les principaux partenaires commerciaux des Pays-Bas au sein de l'Union européenne (UE) – notamment en Allemagne – pèsera sur les exportations néerlandaises en 2023, qui se redresseront dans une certaine mesure en 2024. Des risques à la baisse significatifs entourent les projections, car une nouvelle escalade de la guerre pourrait faire monter encore les prix de l'énergie et dégrader les perspectives économiques de ses principaux partenaires commerciaux, et si cela devait se conjuguer avec un hiver rigoureux et une diminution de l'offre de gaz naturel liquéfié (GNL), le gouvernement pourrait se voir contraint de prendre des mesures vigoureuses d'incitation à la réduction de la consommation de gaz. Le nombre de faillites, qui reste inférieur à son niveau d'avant la pandémie, pourrait sensiblement augmenter compte tenu des pressions grandissantes exercées sur les entreprises par la hausse des taux d'intérêt, l'alourdissement du

coût du travail et l'accentuation de l'incertitude. Un risque de divergence à la hausse par rapport à ces projections réside dans la possibilité que les ménages à revenu élevé dépensent une part plus importante qu'on ne s'y attend de leur excès d'épargne.

Il est essentiel de suivre de près les effets des mesures d'aide et de garantir la sécurité énergétique

Des aides budgétaires judicieusement ciblées en faveur des ménages vulnérables pâtissant de la hausse du coût de la vie seront nécessaires tant que les prix de l'énergie resteront élevés et éroderont sensiblement le revenu disponible des ménages. Le gouvernement devrait surveiller de près les effets du plafonnement des prix de l'énergie, et revoir ce dispositif le cas échéant, pour veiller à ce qu'il soit ciblé sur les ménages qui en ont besoin et à ce que les incitations à économiser l'énergie soient préservées. L'accélération de la transition écologique, permettant de garantir la sécurité énergétique et de réduire la dépendance à l'égard des combustibles fossiles, devrait être une priorité. À cet égard, la mise en œuvre de programmes de recyclage professionnel et de développement des compétences permettant de remédier aux tensions sur le marché du travail, en particulier pour les emplois sur lesquels repose la transition écologique, pourrait apporter une pierre à l'édifice. Dans un contexte de vieillissement de la population, renforcer la productivité en accélérant l'adoption des technologies numériques, en améliorant les compétences numériques et en allégeant la réglementation contribuerait à améliorer la viabilité de la dette.



Extrait de :
OECD Economic Outlook, Volume 2022 Issue 2

Accéder à cette publication :
<https://doi.org/10.1787/f6da2159-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2022), « Pays-Bas », dans *OECD Economic Outlook, Volume 2022 Issue 2*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/dc9283f6-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région. Des extraits de publications sont susceptibles de faire l'objet d'avertissements supplémentaires, qui sont inclus dans la version complète de la publication, disponible sous le lien fourni à cet effet.

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes :
<http://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation>.